

DATE DE PUBLICATION : 25 février 2016

Le directeur général de la Stabilité financière
et des Opérations

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 1^{er} novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Anne-Marie LAURENT, chef du Cabinet, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Christiane CIPRIANI, adjointe au chef du Cabinet, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du Cabinet.

Fait à Paris, le 19 février 2016

Denis BEAU